



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts de l'énergie renouvelable****Onzième session**

Genève, 16-17 septembre 2024

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la onzième session**

Qui se tiendra au Palais des Nations à Genève et s'ouvrira le lundi 16 septembre 2024,
à 10 heures*

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Observations liminaires.
3. Élection du Bureau.
4. Exécution du plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2024-2025 et contribution de celui-ci aux activités et priorités du Comité de l'énergie durable.
5. Suivi des progrès accomplis dans l'utilisation des énergies renouvelables : focalisation sur la mise en valeur de la bioénergie.
6. Échange de données d'expérience sur les moyens d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables. Études de cas en vue de la création d'une agence de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables en Géorgie.
7. Coopération intersectorielle sur des questions transversales.
8. Questions diverses.
9. Dates de la prochaine session.
10. Adoption du rapport et clôture de la session.

* Les représentant(e)s participant à des réunions au Palais des Nations sont prié(e)s de s'inscrire en ligne à l'adresse <https://indico.un.org/event/1002199/>. En cas de difficultés à le faire, le signaler par courriel à l'adresse renewable.energy@un.org. Les représentant(e)s sont prié(e)s de se présenter, au moins quarante-cinq minutes avant le début de la séance, au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (en face du bâtiment du Comité international de la Croix-Rouge – voir le plan [ici](#)), afin d'obtenir un badge auprès du Groupe des cartes d'identité (Section de la sécurité et de la sûreté) de l'Office des Nations Unies à Genève. L'enregistrement s'effectue tous les jours ouvrables au portail de Pregny, de 8 h à 16 h 45.



II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.7/2024/1 – Ordre du jour provisoire annoté

Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Les documents établis pour la session seront publiés sur le site Web dès qu'ils seront disponibles¹. Une version détaillée du calendrier pourra être consultée à l'approche de la session.

La session du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable se tiendra dans le cadre de la Semaine de l'énergie durable 2024, en même temps que la onzième session du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique et la vingtième session du Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité, et sera suivie de la trente-troisième session du Comité de l'énergie durable.

2. Observations liminaires

Les participants entendront des observations liminaires du Président qui porteront, entre autres sujets, sur les activités et priorités du Comité.

3. Élection du Bureau

Le Groupe d'experts sera invité à élire les membres du Bureau dont le mandat se termine à l'issue de la onzième session et qui se présentent à leur réélection, ainsi que tout nouveau membre, pour un mandat courant jusqu'à la fin de la treizième session, en 2026.

À sa dixième session, en 2023, il avait élu à la vice-présidence les représentants de l'Italie et de la Suisse et invité un représentant de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement à rejoindre le Bureau en tant que vice-président jusqu'à la clôture de la douzième session, en 2025. À sa neuvième session, en 2022, il avait élu à sa présidence le représentant de l'Ukraine et à sa vice-présidence les représentants de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Azerbaïdjan, de la Bosnie-Herzégovine, des États-Unis, de la Géorgie, du Kazakhstan et de l'Ukraine. Il avait également invité les représentants de l'Agence internationale de l'énergie, de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, du Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^e siècle, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la Communauté de l'énergie à être vice-présidents pour un mandat de deux ans.

L'élection du Bureau aura lieu en même temps que celles du Bureau du Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité et du Bureau du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique, comme indiqué dans les documents ECE/ENERGY/GE.5/2024/1 et ECE/ENERGY/GE.6/2024/1.

4. Exécution du plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2024-2025 et contribution de celui-ci aux activités et priorités du Comité de l'énergie durable

Document(s) : ECE/ENERGY/2023/8 – Plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2024-2025

ECE/ENERGY/2023/1 – Projet de programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2024

¹ Voir <https://unece.org/info/events/unece-meetings-and-events/sustainable-energy/renewable-energy>.

ECE/ENERGY/2023/3 – Version révisée du calendrier des publications pour 2023 et projets de calendrier des publications pour 2024 et 2025

Conformément à son mandat, le Groupe d'experts concentre ses activités sur : a) la concertation sur les réglementations et les mesures à prendre ; b) l'échange de pratiques exemplaires relatives à diverses sources d'énergie renouvelable, l'objectif étant d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial.

Les participants seront informés de l'état d'avancement de l'exécution du plan de travail du Groupe d'experts pour 2024-2025 (ECE/ENERGY/2023/8).

Le secrétariat présentera brièvement les activités menées par le Comité depuis sa trente-deuxième session (13-15 septembre 2023), ainsi que toutes les décisions se rapportant aux travaux du Groupe d'experts qui ont été prises, y compris par le Comité exécutif de la CEE.

Les Présidents des trois Groupes d'experts réunis à Genève pendant la Semaine de l'énergie durable 2024 et le secrétariat informeront les participants de la manière dont leurs Groupes d'experts respectifs appuient les activités du sous-programme Énergie durable visant à garantir l'accès de tous à une énergie abordable, fiable, durable et moderne et à réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone du secteur de l'énergie dans la région.

5. Suivi des progrès accomplis dans l'utilisation des énergies renouvelables : focalisation sur la mise en valeur de la bioénergie

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.7/2022/3 – Rapport de situation 2022 sur les énergies renouvelables – Principales conclusions
ECE/ENERGY/GE.7/2024/3 – Normes de qualité relatives aux biocarburants : défis, incidences et stratégies d'harmonisation envisageables

Ces dernières années, dans plusieurs pays de la CEE, la part des énergies renouvelables s'est considérablement accrue. Cette expansion a surtout été observée dans le secteur de l'électricité, tandis que, en comparaison, les secteurs des transports, du chauffage et du refroidissement progressaient plus lentement. Ces données montrent une tendance clairement positive, qui s'est probablement ralentie au cours des dernières années en raison des effets de la crise énergétique.

Presque tous les pays de la CEE ont un potentiel important s'agissant de l'exploitation des énergies renouvelables que sont notamment les énergies solaire, éolienne ou hydroélectrique ou la bioénergie. Les tendances diffèrent selon les utilisations finales, la plus forte augmentation de la part des énergies renouvelables continuant à concerner la production d'électricité, tandis que les secteurs des transports et du chauffage n'ont connu qu'une progression très limitée. Cependant, la plupart des pays demeurent fortement dépendants des combustibles fossiles, et la part des énergies renouvelables dans leur consommation finale d'énergie reste relativement faible.

Bien que l'accès à l'électricité et l'utilisation de combustibles propres pour la cuisine, le chauffage et l'éclairage soient largement répandus dans la région de la CEE, et que le recours aux énergies renouvelables et le rendement énergétique y étaient en hausse jusqu'à la récente crise énergétique, les taux de progression ont été insuffisants pour atteindre les cibles de l'objectif de développement durable (ODD) n° 7.

Il est donc primordial de renforcer immédiatement les mesures prises pour garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

L'évolution des énergies renouvelables et les tendances dans ce domaine ont été analysées à la lumière de l'examen à mi-parcours de la réalisation de l'ODD 7 et des principaux résultats du forum politique de haut niveau pour le développement durable, en accordant une attention particulière au développement des énergies renouvelables dans la région de la CEE.

Les membres d'ONU-Énergie et les autres organisations compétentes continuent d'enrichir, directement ou indirectement, par des comptes rendus de leurs travaux, les débats sur les progrès accomplis dans le développement des énergies renouvelables au sein de la région de la CEE, notamment dans le cadre de l'examen récent du suivi consacré aux avancées concernant l'ODD 7 et du rapport connexe (Tracking SDG7: The Energy Progress Report).

Les représentants seront invités, en tenant compte des principales conclusions du rapport intitulé Renewable Energy Status Report 2022, établi par REN21 et la CEE, et de l'examen des progrès réalisés en matière d'énergies renouvelables dans le cadre des processus mondiaux en cours, à examiner les progrès réalisés par les pays en matière d'adoption d'énergies renouvelables, notamment en ce qui concerne l'application de leurs plans d'action dans ce domaine, ainsi qu'à réfléchir aux mesures susceptibles de favoriser l'investissement dans ces énergies.

Cette année, les débats porteront sur le développement de la bioénergie en appui à la réalisation de l'ODD 7 et de l'atténuation des changements climatiques.

L'harmonisation des normes dans le domaine de l'énergie vise à garantir la cohérence et la qualité de la production, du transport et de l'utilisation de l'énergie dans différentes régions. La demande de biocarburants ne cessant de croître, les possibilités d'établir des normes compatibles au niveau international afin de faciliter les échanges et de promouvoir une énergie durable et de qualité sont de plus en plus nombreuses.

Les représentants seront invités à discuter des moyens de stimuler le développement de la bioénergie et de la nécessité d'œuvrer à l'harmonisation ou à l'élaboration de réglementation relative aux normes de qualité des biocarburants susceptibles de promouvoir des conditions de concurrence égales pour les producteurs et les utilisateurs de biocarburants dans le monde entier.

6. Échange de données d'expérience sur les moyens d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables. Études de cas en vue de la création d'une agence de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables en Géorgie

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.7/2024/4 – Études de cas en vue de la création d'une agence de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables en Géorgie

Au fil des ans, la mise en place de pratiques énergétiques durables est devenue une priorité pour un nombre croissant de pays en raison de préoccupations liées aux changements climatiques, à la sécurité énergétique et au développement économique. De nombreux pays ont créé des agences spécialisées pour favoriser les progrès dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Ces agences servent de points focaux pour l'élaboration des politiques, l'exécution des programmes et la coordination entre les différentes parties prenantes et sont essentielles à la transition vers un avenir plus durable et à la réalisation de l'ODD 7.

La création d'une telle agence peut présenter des avantages considérables, car elle peut notamment permettre de favoriser l'innovation, d'encourager l'investissement dans les technologies énergétiques propres et de renforcer la sécurité énergétique. En se concentrant sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, la Géorgie peut réduire son empreinte carbone, contribuer aux objectifs climatiques mondiaux et favoriser une croissance économique respectueuse de l'environnement. Le Ministère géorgien de l'économie et du développement durable a lancé le processus de création d'une agence de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

Il a demandé à la CEE d'aider le pays à établir une agence chargée de promouvoir l'efficacité énergétique et d'encourager l'exploitation des sources d'énergie renouvelable dans le pays. Cette initiative, qui fait suite à l'atelier sur les énergies renouvelables dans les transports qui s'est tenu à Tbilissi le 21 novembre 2023, montre toute l'importance que la Géorgie accorde aux solutions énergétiques durables dans sa stratégie de développement. À cette fin, la CEE mène une étude comparative dans laquelle elle recense les agences similaires dans ses États membres et formule des recommandations sur les différentes possibilités qui s'offrent à la Géorgie pour la création d'une telle agence, compte tenu des stratégies, politiques, législations, objectifs et engagements généraux existant à l'échelle mondiale (par exemple, la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier de l'objectif 7, et l'Accord de Paris), et sur les perspectives d'amélioration de l'efficacité énergétique et de recours accru aux énergies renouvelables dans le pays. Cette étude est menée dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique de la CEE.

Les 19 et 20 juin 2024, le Ministère géorgien de l'économie et du développement durable, la CEE et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ont organisé à Tbilissi un atelier visant à appuyer la création d'une agence nationale pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en Géorgie, ainsi qu'à faciliter des consultations avec les parties prenantes sur la mise en œuvre du projet de renforcement de la sécurité énergétique et de la résilience grâce à la transition énergétique. L'objectif était de favoriser les débats et le partage d'expériences entre les États membres de la Communauté de l'énergie s'agissant de l'harmonisation et de l'application de la législation. L'atelier a été principalement consacré à la mise en place d'un nouveau cadre de marché permettant de garantir la sécurité de l'approvisionnement en énergie, de renforcer la compétitivité et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.

Les représentants recevront des informations sur diverses expériences menées dans la région de la CEE et seront invités à recommander des activités susceptibles de renforcer les instruments régionaux, nationaux et locaux, notamment les organismes spécialisés, afin que l'utilisation des énergies renouvelables se développe considérablement.

7. Coopération intersectorielle sur des questions transversales

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.6/2024/3-ECE/ENERGY/GE.5/2024/3
 – Incidence de l'intelligence artificielle sur la transformation numérique et des données dans le secteur de l'électricité
 GEEE-11/2024/INF.2 – The twin transition in non-electricity sector
 GECES-20/2024/INF.1-GEEE-11/2024/INF.2-GERE-11/2024/INF.2
 – Integration of e-mobility into electricity system, and the impact that it has on the latter's design and operations

Le renforcement de la résilience des systèmes énergétiques nécessite d'adopter une approche intégrée et de mettre en place un dialogue entre les différentes parties prenantes. Les premiers pas vers une réflexion et une stratégie transversales peuvent se faire : a) en tenant compte des préoccupations liées à l'efficacité énergétique et en intégrant les énergies renouvelables dans les systèmes électriques décentralisés ; b) en développant les infrastructures, en garantissant l'intégration au réseau et en planifiant les ressources nécessaires à l'électrification de la mobilité ; c) en tenant compte du rôle toujours plus important de la transformation numérique dans le domaine de l'énergie.

Les représentants seront invités à communiquer leurs vues et leurs données d'expérience sur les moyens de développer considérablement l'utilisation des énergies renouvelables dans le cadre de chacun des trois domaines de coopération transversale et intersectorielle suivants :

a) La prise en compte des questions liées à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans les systèmes électriques décentralisés ;

Il est possible d'augmenter la part des énergies renouvelables et d'améliorer l'efficacité énergétique en favorisant la production décentralisée. À l'avenir, les systèmes de

production d'électricité intégreront des sources décentralisées et la distribution fera appel à des solutions intelligentes. Les futurs systèmes énergétiques pourraient être décentralisés à tous les niveaux (régional, national et local) et disposer de grandes capacités de production et de transport des énergies de substitution (y compris de capacités de réserve).

Les représentants seront invités à communiquer les données d'expérience de leur pays en matière de prise en compte des questions liées à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans les systèmes électriques décentralisés, et à fournir des informations sur les principaux points de blocage, les solutions et les mesures qui pourraient être prises pour mettre en place des systèmes énergétiques résilients ;

b) L'électrification de la mobilité, grâce au développement des infrastructures, à leur intégration dans les réseaux et à la planification des ressources :

L'étude des incidences de l'intégration de la mobilité électrique sur la conception et l'exploitation des systèmes électriques représente une étape essentielle de la mise en place de systèmes énergétiques résilients. La mobilité électrique est un catalyseur des transformations numérique et verte dans la région de la CEE. Les pouvoirs publics favorisent de plus en plus l'adoption de la mobilité électrique et le renforcement des compétences en matière de véhicules électriques à l'aide de différents outils et mécanismes de soutien.

Les représentants seront invités à discuter des moyens possibles d'adopter des mesures et des instruments relatifs à la mobilité électrique dans la région de la CEE ;

c) La transformation numérique et la transformation des données dans le secteur de l'énergie :

Les solutions numériques facilitent les progrès en matière de connectivité, de données et d'analyse et peuvent améliorer considérablement l'efficacité globale du système énergétique et, ainsi, promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable. Grâce à l'innovation numérique, il existe de nouveaux moyens d'aborder les défis liés à la chaîne globale d'approvisionnement en énergie.

Dans le cadre de la réflexion d'ensemble sur les possibilités et les avantages associés à la transformation numérique des systèmes énergétiques, les représentants seront invités cette année à débattre de l'incidence de l'intelligence artificielle sur la transformation numérique et la transformation des données dans le secteur de l'électricité. Les débats porteront sur les applications possibles de l'intelligence artificielle dans ce secteur, ainsi que sur les avantages, les défis et les recommandations qui devront être pris en considération dans ce domaine par les autorités publiques, les acteurs du secteur privé et les utilisateurs finaux.

8. Questions diverses

Au moment de l'établissement du présent ordre du jour provisoire, aucune question n'était prévue au titre de ce point. Le Groupe d'experts pourra débattre de toute autre question pertinente soulevée avant ou pendant la session et relevant de son mandat. Les délégations sont invitées à faire savoir à l'avance au secrétariat et au Bureau si elles souhaitent soulever des questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

9. Dates de la prochaine session

La douzième session du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable devrait se tenir à Genève les 30 septembre et 1^{er} octobre 2025. Le Groupe d'experts a proposé, comme à ses précédentes sessions, que ses réunions se tiennent ailleurs qu'à Genève.

10. Adoption du rapport et clôture de la session

Document(s) : GERE-11/2024/INF.1 – Draft conclusions and recommendations arising from the tenth session of the Group of Experts on Renewable Energy

ECE/ENERGY/GE.7/2024/2 – Rapport du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable sur sa onzième session

Les projets de conclusions et de recommandations issus de la onzième session du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable (GERE-11/2024/INF.1) seront communiqués aux participants et aux représentations permanentes à Genève dix jours au moins avant le début de la session. Le Groupe d'experts sera invité à adopter les conclusions et recommandations.

Avec le concours du secrétariat, le Président du Groupe d'experts récapitulera les conclusions et recommandations adoptées et établira le projet de rapport sur la session, y compris les conclusions et recommandations, en vue de leur examen par les représentants.

Le Groupe d'experts sera invité à adopter son rapport sur la base du projet ainsi établi, après quoi le Président prononcera la clôture de la session.
